

Miser sur les universités pour assurer le  
développement social, économique et scientifique  
du Québec

Recommandations de l'UQAM  
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019-2020

**15 février 2019**

## Table des matières

---

Introduction .....	3
Considérations financières.....	3
Le financement général des universités .....	3
Les universités face à la baisse démographique .....	4
Les frais institutionnels obligatoires .....	4
Entretien et valorisation des terrains et bâtiments .....	5
Infrastructures infonuagiques .....	5
Considérations académiques.....	5
L'aide à la réussite pour tous les étudiants.....	5
La reconnaissance de la prestation des stages dans la formation universitaire .....	6
L'attraction et la rétention des chercheurs provenant de l'étranger.....	7
Le recrutement des étudiants étrangers .....	7
Frais indirects de recherche .....	8
Considérations sociales.....	9
La philanthropie.....	9
Contrer les violences à caractère sexuel.....	9
Prévention et sécurité.....	10
Conclusion .....	10
Synthèse des recommandations .....	11

## Introduction

---

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019-2020 du Gouvernement du Québec, l'UQAM présente dans ce document 14 recommandations, qui déclinent les enjeux prioritaires permettant aux universités d'assurer le développement, social, économique et scientifique du Québec.

Fière d'incarner par sa mission des valeurs d'engagement, d'accessibilité, de créativité et d'innovation, l'UQAM tient à maintenir le rôle distinctif qu'elle occupe depuis 50 ans au sein du réseau de l'enseignement supérieur et de la société québécoise. Pour assurer la pérennité de sa contribution à l'essor du Québec, il convient d'ancrer dans cet exercice prébudgétaire les spécificités propres à notre institution, et au contexte dans lequel évoluent l'ensemble des universités.

---

## Considérations financières

### Le financement général des universités

Il existe encore et toujours un écart important entre le financement global des universités québécoises et la moyenne canadienne. En 2018, le BCI estimait que le manque à gagner par rapport aux universités du reste du Canada s'élevait à 620 M \$. Or, cette situation exerce une pression majeure sur les établissements québécois, que ce soit en termes de services aux étudiants, de capacité à attirer des experts de réputation internationale, de rétention du personnel hautement qualifié, d'entretien des infrastructures ou de renouvellement des équipements scientifiques ou artistiques. Considérant que la formation de talents et la recherche de pointe constituent un enjeu stratégique pour la 4<sup>e</sup> révolution industrielle, cette situation place le Québec dans une position défavorable à l'échelle nationale et internationale.

Certes, on saura rappeler aux universités qu'un réinvestissement a été prévu pour les années 2018 à 2023. Cependant, les sommes additionnelles annoncées au dernier budget suffisent à peine à ramener les universités québécoises au niveau de financement qui prévalait... en 2011-2012 ! C'est dire l'ampleur des coupes budgétaires qui ont sévit durant les cinq dernières années et la complexité des défis que les universités ont eu à relever pour assurer leur mission. Pourtant, toutes les études le démontrent : les universités constituent de puissants vecteurs d'innovation et de progrès, contribuant de manière continue et structurante au développement économique, scientifique et social du Québec.

### Recommandation 1

**Hausser le financement des universités pour assurer la formation des talents et le développement socio-économique du Québec**

---

## Les universités face à la baisse démographique

Selon les données de Statistique Canada, la baisse démographique chez les 18-24 ans se poursuivra jusqu'en 2025. Déjà, on observe que les inscriptions au 1er cycle dans les universités québécoises stagnent depuis 2014 (238 400 à l'automne 2014 à 239 100 à l'automne 2017), ceci contrastant de manière manifeste avec les hausses importantes enregistrées entre 2008 et 2014 (une croissance de 16 % des effectifs avait alors été observée au 1er cycle).

Or, la majorité des revenus des universités sont liés aux effectifs étudiants (pour l'UQAM, c'est près de 90 %). Cet état de fait a été accru avec la nouvelle formule de financement qui a aboli plusieurs enveloppes fixes (missions particulières et subventions spécifiques) pour réinjecter les sommes dans la base de calcul générale. D'autres part, plus de 80 % des dépenses des universités sont liées aux masses salariales, lesquelles demeurent peu ou pas sensibles aux variations d'effectifs. Par exemple, un cours qui passe de 40 à 30 étudiants entraînera nécessairement une perte de revenus pour l'Université mais cela n'aura aucune incidence sur le fait qu'il faudra tout de même défrayer le salaire de l'enseignant responsable du groupe. Il s'en suit une pression financière importante sur les universités ainsi que sur leur capacité à planifier et à présenter un budget équilibré. Le MEES s'était engagé à produire une formule de lissage des variations d'effectifs liées aux baisses démographiques pour l'année 2019-2020. Or, à ce jour, nous n'avons reçu aucun signal quant aux mécanismes qui seront introduits pour atténuer les impacts des fluctuations démographiques sur les budgets des établissements.

### Recommandation 2

**Prévoir des mécanismes équitables pour atténuer les impacts de la baisse démographique sur le budget des universités**

---

## Les frais institutionnels obligatoires

Lors de la création des règles sur les Frais institutionnels obligatoires (FIO) par le MEES, les universités facturaient des sommes qui variaient considérablement d'un établissement à un autre. Les établissements du réseau de l'UQ, dont l'UQAM, figuraient alors parmi les établissements dont les FIO étaient les moins élevés. Or, les nouvelles règles utilisent les frais exigés au moment de la mise en place de la mesure comme point de référence pour chaque établissement. Compte tenu que l'augmentation des FIO est désormais limitée à une indexation annuelle (à moins d'une entente préalable avec les associations étudiantes), la situation crée des disparités entre les établissements quant au financement disponible provenant d'une source non gouvernementale. De plus, certains frais inclus dans la définition des FIO, par exemple, les frais de rédaction de thèse, sont dans les faits des frais de scolarité et, devraient à ce titre être exclus du périmètre des FIO. Les universités ont documenté depuis plusieurs années les problématiques avec les règles de gestion des FIO et en demandent la révision. Dans l'intérêt de tous, il conviendrait d'assurer une meilleure gestion de cette source de revenus non gouvernementale.

### Recommandation 3

**Réviser les règles et la définition des frais institutionnels obligatoires**

---

## Entretien et valorisation des terrains et bâtiments

Les enveloppes terrains et bâtiments n'ont pas connu d'ajustements significatifs au cours des dernières années, alors que les coûts d'entretien et de réparation n'ont cessé de s'accroître. En outre, avec le vieillissement du parc immobilier, des dépenses d'entretien plus soutenues sont à prévoir au fil des ans. À cela, s'ajoute le fait que plusieurs pavillons universitaires sont considérés comme des bâtiments historiques ou à valeur patrimoniale. De ce fait, les coûts pour leur entretien sont très élevés pour les universités et également pour les différents paliers de gouvernement qui les soutiennent financièrement. Toutefois, il n'existe à ce jour aucun programme pour favoriser la mise en valeur de ce patrimoine bâti au profit de l'ensemble des citoyennes et citoyens. Pensons ici aux initiatives visant l'illumination du clocher de l'Église-de-St-Jacques et de son transept sud intégrés aux pavillons de l'UQAM, à des plaques commémoratives ou encore à l'aménagement de places publiques devant des bâtiments à valeur patrimoniale.

**Recommandation 4**  
**Création d'un programme de valorisation du patrimoine bâti des universités québécoises**

---

## Infrastructures infonuagiques

La plupart des offres infonuagiques ont un modèle d'affaire par abonnement ou de paiement à l'usage. Ces dépenses sont actuellement considérées comme ne générant pas de valeur de longue durée et conséquemment, d'un point de vue fiscal, elles ne sont pas capitalisables. Il serait opportun de considérer ces dépenses (ou du moins certaines de celles-ci) comme équivalentes à l'amortissement d'une dépense d'immobilisation et donc permettre aux établissements de pouvoir les capitaliser. Cela serait d'autant plus légitime qu'il existe de nombreux cas démontrant qu'il est moins coûteux d'utiliser des services infonuagiques plutôt que d'acquérir un serveur, lequel est considéré comme un bien de longue durée.

**Recommandation 5**  
**Considérer les infrastructures infonuagiques comme des dépenses capitalisables d'un point de vue fiscal**

## Considérations académiques

### L'aide à la réussite pour tous les étudiants

L'accessibilité aux études constitue une valeur fondamentale de l'UQAM, qui dispose d'un ensemble de politiques facilitant les cheminements des étudiants aux parcours et aux profils

diversifiés. La majorité de ces étudiants est composée d'étudiants adultes, souvent de première génération, qui occupent un emploi hors campus, avec parfois des responsabilités parentales, ou provenant d'une clientèle émergente ou en situation de handicap. Pour ces raisons, nombre d'entre eux optent pour un cheminement à temps partiel. Or, ces étudiants requièrent de nos services un soutien spécialisé, intensif et soutenu dans le temps, avec des heures d'ouverture adaptées. Le cheminement à temps partiel constitue ainsi une condition essentielle à la formation universitaire et à la persévérance scolaire. L'UQAM est d'ailleurs l'université à vocation générale qui accueille proportionnellement le plus d'étudiants à temps partiel au premier cycle, en dehors du réseau de l'Université du Québec.

Or, la formule de financement actuelle utilise l'Étudiant en Équivalence à Temps Plein (EETP) pour étalon, alors que les services dispensés par l'Université le sont à des individus, et ce, quel que soit leur régime d'études. Le fait que l'UQAM reçoive proportionnellement un plus grand nombre d'étudiants à temps partiel signifie donc qu'elle doit accueillir et soutenir un plus grand nombre d'étudiants par rapport à son total d'EETP.

Une meilleure prise en compte de la réalité des étudiants à temps partiel dans la formule de financement permettrait d'assurer l'accessibilité aux études et la qualité de l'offre de services adaptés à tous les étudiants.

**Recommandation 6**  
**Meilleure prise en compte des besoins et de la réalité des étudiants à temps partiel dans la formule de financement**

---

### **La reconnaissance de la prestation des stages dans la formation universitaire**

Offrir à nos étudiants les meilleures conditions de formation implique aussi un soutien adéquat dans le cadre de leurs activités de stage. Dans sa forme actuelle, le système des stages dans la formation universitaire génère des iniquités selon le genre, les champs de formation et les milieux d'accueil. La reconnaissance systématique de la prestation des stages, que ce soit sous forme de rémunération, de compensation, d'allocation ou d'attestation, constitue une solution qui permettrait à tous d'accéder au programme d'étude souhaité, et de le mener dans des conditions favorables à la réussite académique et professionnelle.

**Recommandation 7**  
**Systématiser la reconnaissance des activités des stages, que ce soit sous forme de rémunération, de compensation, d'allocation ou d'attestation, selon les spécificités de la prestation des stagiaires**

## L'attraction et la rétention des chercheurs provenant de l'étranger

Il existe actuellement des programmes d'exemption d'impôt pour les professeurs et les stagiaires postdoctoraux provenant de l'étranger. Ces congés fiscaux dégressifs de 5 ans visent uniquement certaines disciplines universitaires (quelques différences entre les professeurs et les stagiaires mais globalement ces mesures visent l'administration, la santé, le génie et les sciences pures). Bien que ces congés fiscaux favorisent le recrutement de personnel hautement qualifié au sein des établissements universitaires, les restrictions quant aux disciplines admissibles limitent le potentiel de telles mesures.

En effet, il importe de considérer les tendances mondiales où des équipes multidisciplinaires se réunissent autour d'un objet d'études pour produire des recherches innovantes à fort impact. On peut ainsi retrouver, dans des équipes de recherche sur l'intelligence artificielle, un mathématicien, un psychologue, un linguiste et un informaticien, sans oublier un philosophe ou un juriste. De même, les équipes de recherche œuvrant sur les impacts des changements climatiques ou la gestion des risques environnementaux peuvent réunir non seulement des biologistes et des géologues, mais également des sociologues, des urbanistes et des géographes. Or, bien que ces objets d'étude et de recherche sont présentement inclus dans les domaines ciblés par l'exemption, certains chercheurs en sont exclus en raison de leur formation disciplinaire d'origine. Conséquemment, il nous semble opportun d'inclure l'ensemble des disciplines universitaires dans ce congé fiscal afin d'en maximiser les retombées en matière de recherche et d'innovation.

### Recommandation 8

**Étendre les crédits d'impôt pour professeurs et stagiaires postdoctoraux étrangers à l'ensemble des champs du savoir**

---

## Le recrutement des étudiants étrangers

Les modifications des règles de tarification des étudiants étrangers dans les dernières années ont contribué à créer des disparités dans les capacités de recrutement des établissements universitaires, en fonction de leur langue d'enseignement.

Les frais de scolarité des universités anglophones du Québec, même augmentés de manière importante, demeurent nettement plus compétitifs que ceux exigés par les universités américaines, britanniques et australiennes. Par comparaison, les universités francophones parviennent plus difficilement à rivaliser avec les faibles tarifs qui caractérisent leurs consœurs de la Francophonie. En raison des caractéristiques fort différenciées de leur bassin de recrutement respectif, les universités francophones sont aux prises avec une perte d'avantage compétitif, qui les empêche de pleinement bénéficier de la hausse de revenu que permet la déréglementation.

Ainsi, il apparaît essentiel d'accroître les capacités de recrutement international des universités francophones, pour maintenir l'apport stratégique des étudiants étrangers au développement scientifique et économique (dans un contexte de pénurie de personnel hautement qualifié), et assurer le rayonnement des universités québécoises sur la scène internationale. Dans la mesure où elles sont appelées à s'internationaliser, un soutien sous la forme d'un programme

d'investissement pour le recrutement des étudiants étrangers permettrait aux établissements francophones de consolider leur place dans le contexte universitaire international.

**Recommandation 9**  
**Investir dans les programmes de recrutement international des universités francophones**

.....

### Frais indirects de recherche

Force est de constater que le versement des frais indirects de recherche (FIR) par les ministères et les organismes publics et parapublics fait l'objet de pratiques différenciées.

Si certains respectent de façon générale le taux de 27 % de FIR présentement en vigueur, d'autres semblent s'y confirmer de façon beaucoup plus aléatoire, voire, rarement. Selon une analyse produite en 2018 par le réseau des Universités du Québec, seulement le tiers des vingt-quatre ministères répertoriés respectent la règle des FIR. La performance des organismes publics est semblable : à peine neuf des trente organismes analysés avaient des pratiques conformes aux attentes. C'est donc près des deux tiers des ministères et organismes étudiés qui n'appliquent que peu ou pas la règle du versement de FIR de 27 %.

L'irrégularité du versement des FIR a des répercussions directes sur le financement des infrastructures universitaires. Une directive claire émanant du Conseil du Trésor visant à harmoniser les pratiques des ministères et des organismes publics permettrait aux universités de maintenir la qualité des infrastructures et des services sollicités dans le cadre de projets de recherche menés avec le gouvernement.

**Recommandation 10**  
**Directive d'harmonisation de la perception des FIR pour l'ensemble des ministères, organismes publics et parapublics**

D'autre part, le nouveau cadre normatif de financement des partenariats du Ministère de l'Économie et de l'Innovation prévoit un prélèvement de 27 % de FIR par les universités sur la contribution des partenaires privés aux projets de recherche. Or, ces montants ne sont pas éligibles à l'appariement des subventions de recherche du gouvernement fédéral. Si le souhait du gouvernement du Québec de voir les partenaires privés contribuer eux aussi aux coûts de la recherche est compréhensible, il appert important que les universités québécoises ne se retrouvent pas à l'inverse amputées de leur part de financement fédéral. Un moratoire sur l'application de ce cadre permettrait de limiter les impacts financiers sur la recherche partenariale québécoise, et d'élaborer un modèle qui tiendrait compte des particularités des programmes de financement, surtout fédéraux.

**Recommandation 11**  
**Moratoire sur l'application du nouveau cadre normatif de financement des partenariats de recherche**



---

## Considérations sociales

### La philanthropie

Les fondations universitaires francophones accusent un retard, par comparaison à leurs consœurs anglophones quant aux dons qu'elles reçoivent de la population québécoise en général et de leurs diplômés en particulier. Par exemple, en prenant les actifs des différentes fondations et en les divisant par le nombre d'étudiants inscrits dans chacun des établissements, on constate que l'Université McGill dispose de 49 k\$ d'actifs par étudiant par comparaison à 8,6 k\$ à l'Université de Montréal. Pour des universités sans faculté de médecine, comme Concordia et l'UQAM, on observe que l'établissement anglophone détient 4 fois plus de ressources (3,5 k\$ vs 0,8 k\$) que l'université francophone. C'est un fait indéniable, la pratique de la philanthropie par les diplômés à l'endroit de leur *alma mater* est plus répandue et plus importante dans les universités anglophones. Il existe des incitatifs pour les établissements à chercher davantage de financement en dons, mais il n'existe pas de tels mécanismes (par exemple similaire aux fonds de solidarité de la FTQ) pour inciter les donateurs à concourir davantage à l'éducation supérieure au Québec.

#### Recommandation 12

Revoir la fiscalité liée à la philanthropie en enseignement supérieur

---

## Contre les violences à caractère sexuel

L'adoption de la loi 151 exige des établissements d'enseignement supérieur la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à contre les violences à caractère sexuel au sein de leur institution. Ces obligations, qui s'ajoutent à celles visant à prévenir le harcèlement psychologique, nécessitent à la fois d'embaucher du personnel qualifié et de disposer d'infrastructures particulières, comme des espaces aptes à assurer le suivi étroit avec les personnes plaignantes. Certes, le gouvernement a assorti l'application de la loi 151 d'une subvention récurrente de 269 000 \$. Mais il convient de souligner que les universités généralistes ne disposent pas toujours de locaux cliniques adaptés qui permettent le traitement des plaintes en respectant les normes professionnelles de confidentialité. En outre, contrairement à leurs consœurs dotées de facultés de médecine, elles n'ont pas un accès aussi direct, sur leur campus, à des ressources complémentaires du système de santé, et aux structures institutionnelles qui y sont rattachées. Des investissements conséquents supplémentaires doivent donc y être consacrés.

Contre les violences à caractère sexuel de façon efficace et pérenne exige également le développement de différentes mesures préventives, qui demandent elles aussi leur lot de ressources, telles que : des campagnes internes de sensibilisation et de promotion des services offerts, la formation de l'ensemble des étudiants et des employés, l'élaboration d'outils de prévention, etc.

**Recommandation 13**

**Financer la mise en œuvre de la Politique 151 ainsi que les programmes internes de prévention des universités**

---

**Prévention et sécurité**

Il importe de souligner que les universités situées au cœur d'un centre-ville à forte densité urbaine, comme c'est le cas pour l'UQAM, sont appelées à relever des défis particuliers en raison de différentes problématiques vécues par diverses populations fragilisées ou marginalisées. Cette situation engendre des besoins accrus pour l'établissement en termes de ressources humaines et d'équipements, notamment pour assurer la prévention et la sécurité de la communauté universitaire, intervenir de manière adaptée auprès des populations issues du voisinage et veiller à l'entretien des installations sur le campus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

**Recommandation 14**

**Considérer les implications financières du rôle occupé par l'UQAM dans son milieu**

---

**Conclusion**

L'éducation et l'enseignement supérieur sont intimement liés au développement de la société au sein de laquelle ils s'inscrivent. En offrant une formation de qualité à près de 40 000 étudiants, l'UQAM prépare l'avenir en proposant aux Québécois un modèle d'enseignement innovant et démocratique, qui a su faire ses preuves depuis maintenant 50 ans.

En ce sens, nous réitérons notre engagement à travailler avec le gouvernement et ses partenaires, en amont, pour soutenir la réussite de tous les étudiants du primaire à l'enseignement supérieur. Nous croyons qu'il s'agit d'une condition essentielle à l'essor économique, culturel et social du Québec, qui mérite qu'on lui accorde tous les efforts et le soutien nécessaires.

## Synthèse des recommandations

---

Recommandation 1

**Hausser le financement des universités pour assurer la formation des talents et le développement socio-économique du Québec**

Recommandation 2

**Prévoir des mécanismes équitables pour atténuer les impacts de la baisse démographique sur le budget des universités**

Recommandation 3

**Réviser les règles et la définition des frais institutionnels obligatoires**

Recommandation 4

**Création d'un programme de valorisation du patrimoine bâti des universités québécoises**

Recommandation 5

**Considérer les infrastructures infonuagiques comme des dépenses capitalisables d'un point de vue fiscal**

Recommandation 6

**Meilleure prise en compte des besoins et de la réalité des étudiants à temps partiel dans la formule de financement**

Recommandation 7

**Systématiser la reconnaissance des activités des stages, que ce soit sous forme de rémunération, de compensation, d'allocation ou d'attestation, selon les spécificités de la prestation des stagiaires**

Recommandation 8

**Étendre les crédits d'impôt pour professeurs et stagiaires postdoctoraux étrangers à l'ensemble des champs du savoir**

Recommandation 9

**Investir dans les programmes de recrutement international des universités francophones**

Recommandation 10

**Directive d'harmonisation de la perception des FIR pour l'ensemble des ministères, organismes publics et parapublics**

Recommandation 11

**Moratoire sur l'application du nouveau cadre normatif de financement des partenariats de recherche**

Recommandation 12

**Revoir la fiscalité liée à la philanthropie en enseignement supérieur**

Recommandation 13

**Financer la mise en œuvre de la Politique 151 ainsi que les programmes internes de prévention des universités**

Recommandation 14

**Considérer les implications financières du rôle occupé par l'UQAM dans son milieu**